



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 3 MAI 2022 – DE 20 H 00 À 21 H 46
au 2^e étage à la Route des Monts 14**

PRÉSIDENCE	Monsieur Frédéric Blanc (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)
VICE-PRÉSIDENCE	Monsieur Jean-Pierre Vallérian (PLR)
BUREAU	Monsieur Christophe BIERI (UDC) Madame Sophie MOURA (PLR) Madame Cindy MURITH (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) Monsieur Christian UNGERSBÖCK (Le Centre)
PRÉSENTS	Mesdames et Messieurs Michaël ANDREY (Le Centre) – Didier BARMETTLER (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Hugues BOSSON (PLR) – Thomas BOSSON (PLR) – Maxime CHARRIÈRE (PLR) – Françoise CRAUSAZ (PLR) – Marilda DA SILVA MARTINS (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Ralph FROSSARD (UDC) – Amélie GAPANY (PLR) – Stéphanie KLAUS (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Eric MAGNIN (PLR) – Pierre MAURON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Isabelle MONNEY-SAVARY (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Stéphane OBERSON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Cédric PALLI (PLR) – Yves PASQUIER (Le Centre) – Louis PITTEL (UDC) – Marc-Antoine PITTEL (UDC) – Jacques POLLET (Le Centre) – Grégoire QUARTENOUD (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Céline RUFFIEUX-MOREL (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Joséphine ULDRY (PLR)
EXCUSÉ	Romain GLASSON (PLR)
TOTAL	29 présents – 1 excusé, soit une majorité absolue de 15
CONSEIL COMMUNAL	Madame Catherine BEAUD – Monsieur Jean-Daniel BOSSON – Madame Sylvie BOSSON – Monsieur Antonin CHARRIÈRE – Madame Anne FAVRE-MORAND – Madame Sabine GUILLET – Monsieur Wolfram SCHUWEY
SECRÉTAIRE	Madame Diana SANTOS
RÉDACTEUR DU PV	Monsieur Gilles LIARD
HUISSIER	Monsieur Olivier CAVUSCENS

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20.00 heures, Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil général du 3 mai 2022 en ces termes :

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

C'est avec honneur que j'ouvre, ce soir, la séance du Conseil général. Je salue Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général.

Tout d'abord, je vous prie d'excuser l'absence de Monsieur Romain Glasson.

Je suis heureux de vous retrouver dans la vraie salle du Conseil général sans les restrictions sanitaires qui me permettent de vous voir enfin sans masque.

Je salue Madame Diana Santos, la secrétaire communale, Monsieur Gilles Liard, secrétaire désigné au procès-verbal, et Monsieur Olivier Bonte, caissier. Je souhaite la bienvenue à notre nouvel huissier, Monsieur Olivier Cavuscens. Je les remercie pour leur travail remarquable, leur formidable engagement et investissement pour notre Commune dans la préparation de cette séance.

Mes salutations s'adressent également aux représentants de la presse. Je les remercie de s'intéresser au déroulement des séances de notre Conseil général.

Il est temps, à présent, de nous occuper des dossiers de notre Commune. A toutes et tous, je souhaite une bonne séance.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, vous avez été convoqués par courriel le 14 avril 2022 ainsi que par lettre expédiée en prioritaire le 14 avril 2022 aux personnes souhaitant la documentation en papier.

Vous avez également reçu un lien internet vers le dossier électronique mis en ligne qui contient la documentation complète relative au tractanda de la séance de ce soir. Je constate, par conséquent, que tous les documents sont parvenus aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir et je vous ferai grâce de la lecture complète de ces derniers.

Je précise que les débats sont enregistrés, tel que le permet l'article 9 du règlement du Conseil général, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Je profite également de l'occasion pour vous demander de bien lever la main avec votre choix, lors des votes, afin d'avoir un comptage précis. De plus, lors des divers du Conseil général, le Bureau du Conseil général vous prie de transmettre toutes vos questions par écrit et de les présenter de manière concise.

Chaque groupe est représenté par une personne qui a été placée au 1^{er} rang. Deux microphones volants sont à disposition pour les interventions personnelles ou autres. Toutefois, je vous prie de patienter que le microphone vous soit donné, avant de décliner votre identité, également dans le but de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Pour conclure, je prie les Conseillers généraux qui souhaitent déposer une résolution d'en remettre le texte au Bureau pour distribution aux membres. Concernant le dépôt de propositions ou de postulats, je vous rappelle que le formulaire doit être remis à la secrétaire avant ou durant la séance.

Je cède maintenant la parole à Madame Diana Santos qui va procéder à l'appel nominal. »

APPEL

Madame Diana Santos procède à l'appel nominal.

Membres présents : 29

Membre excusé : 1

Majorité absolue :15

Monsieur le Président constate que le quorum au sens de l'art. 44 de la LCo est atteint et que la séance, valablement convoquée, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président présente l'ordre du jour en ces termes :

« La convocation de la séance a été publiée le 15 avril 2022 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg avec l'ordre du jour que vous avez reçu par courriel et courrier le 14 avril dernier. Il a été préparé par le Bureau du Conseil général avec une délégation du Conseil communal lors de sa séance du 4 avril 2022. En plus de la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour a été publié sur le site internet de la Commune, dans l'édition d'avril du Riazois et affiché au pilier public. »

L'ordre du jour que vous avez reçu est affiché à l'écran et ne sera donc pas lu. »

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 décembre 2021 – approbation
2. Comptes 2021
 - 2.1. Comptes et rapport de gestion – présentation
 - 2.2. Comptes et rapport de gestion – approbation
3. Plan financier 2022-2026 – présentation
4. Élection du/de la Président-e du Conseil général
5. Élection du/de la Vice-président-e du Conseil général
6. Modification des statuts du Réseau Santé et Social de la Gruyère – approbation
7. Modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois (à devenir Association Secours Sud fribourgeois) – approbation
8. Postulat de M. Stéphane Oberson « Zone 20 km/h – zone de rencontre devant l'établissement scolaire » – décision de transmission au Conseil communal
9. Rapport sur l'activité des commissions
10. Divers

L'ordre du jour tel que proposé n'appelle pas de questions ni de remarques d'ordre formel. Il est soumis au vote.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 29 voix, l'ordre du jour tel que proposé.

Monsieur le Président constate que l'ordre du jour est accepté et que la séance peut délibérer valablement et librement sur l'ensemble des points arrêtés.

1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2021 – APPROBATION

Monsieur le Président note que chaque Conseiller général a pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021. Il remercie Madame Diana Santos pour sa coordination et Monsieur Hugo Delabays pour sa rédaction.

Ce procès-verbal n'amène pas de questions ni de remarques d'ordre formel. Monsieur le Président le soumet au vote.

VOTE

Le Conseil général approuve à l'unanimité, soit par 29 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 décembre 2021.

Monsieur le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 décembre 2021 est accepté. Il remercie son auteur.

2 COMPTES 2021

Monsieur le Président transmet la parole à Madame la Syndique, en charges des finances, qui s'exprimera au nom du Conseil communal pour la présentation générale des comptes et du rapport de gestion.

Madame la Syndique Catherine Beaud intervient en ces termes :

« Pour cette dernière présentation des comptes selon la norme MCH1, le Conseil communal a le plaisir de vous annoncer que les comptes de fonctionnement 2021 présentent un bénéfice de CHF 835'211.99, tandis que le budget prévoyait une perte de CHF 358'205.00. Cette bonne situation s'explique pour les raisons principales suivantes :

1. *Les impôts réguliers des personnes physiques et morales (+ CHF 428'701.67),*
2. *Les impôts sur les prestations en capital (+ CHF 25'529.15),*
3. *Les impôts sur les mutations (+ CHF 231'382.00),*
4. *Une gestion très stricte des charges de fonctionnement,*
5. *Des économies sur certaines dépenses budgétisées mais non réalisées, notamment à cause de la situation sanitaire (tels que les frais de réception, des activités sportives & culturelles et des vacances du Conseil communal).*

La différence est sensible pour les impôts conjoncturels, mais ceux-ci ne sont pas récurrents et dès lors très fluctuants.

Le chapitre 14 « Police du feu » s'équilibre avec une attribution à la réserve de CHF 5881.40, malgré le fait que la taxe d'exemption sapeur-pompier soit passée de CHF 130.00 à CHF 100.00.

Les chapitres 70 « approvisionnement en eau » et 71 « protection de l'eau » ont été dépassés et n'ont malheureusement pas pu être couverts par les produits ni la réserve, car épuisée en 2020.

Quant au reste des charges, mis à part quelques dépassements liés notamment à l'augmentation de la population, elles ont été strictement maîtrisées.

Les dernières décisions des associations régionales laissent également présager de fortes augmentations des charges liées, notamment en relation avec les investissements prévus pour le Centre sportif de la Gruyère et les EMS.

Quant aux investissements réalisés en 2021, ceux-ci concernent principalement la fin des travaux liés à l'agrandissement de l'école sur le site des Monts 4 ainsi que l'achat de l'immeuble de la Route des Monts 6.

Concernant le solde des comptes d'investissements, les montants des travaux réalisés en 2021 sont globalement conformes à ceux annoncés au budget. Quant aux investissements non réalisés, ils sont reportés sur les années futures et sont suivis par le biais de la planification du service technique.

Concernant la présentation des comptes qui va suivre, je vous informe que nous avons pris en considération les remarques du Bureau. En effet, nous avons préparé cette présentation en mettant en évidence uniquement les comptes qui avaient d'importantes différences par rapport au budget 2021 ou par rapport aux comptes 2020. »

Monsieur le Président remercie Madame la Syndique pour son intervention.

L'entrée en matière pour les comptes étant acquise de plein droit, conformément à l'article 83 du Règlement du Conseil général, Monsieur le Président demande quand même si quelqu'un en souhaite le renvoi.

Personne ne se manifeste. Monsieur le Président propose de passer à la présentation de détail qui se fera en trois volets, à savoir les comptes de fonctionnement, les comptes d'investissements et le bilan. La discussion générale sur les comptes 2021 sera ouverte après la lecture du rapport de la commission financière.

Cette discussion sera suivie du vote global sur les comptes et leur bouclement 2021.

2.1. COMPTES ET RAPPORT DE GESTION – PRÉSENTATION

Monsieur le Président répète que, comme précisé par Madame la Syndique, seuls les chapitres ayant des dépassements ou des différences importantes seront lus par le Conseil communal.

L'Exécutif dissèque les postes comptables.

0. ADMINISTRATION

Chapitre 01

Conseil général, Conseil communal

Madame Catherine Beaud intervient en ces termes : « *Compte tenu de la crise sanitaire, il y a eu moins de vacances au Conseil communal et au Conseil général, après l'annulation de diverses séances communales, régionales et cantonales. Au niveau des rémunérations des scrutateurs, le montant est dépassé en raison de quatre votations, des élections du Conseil communal et du Conseil général y compris des complémentaires ainsi que des élections cantonales du Conseil d'Etat et du Grand Conseil ainsi qu'à la Préfecture. Les cours pour les nouveaux élus communaux ont un impact sur le compte « dédommagement » 01.317.0 »*

Chapitre 02

Administration générale

Madame Catherine Beaud dissèque : « *La charge correspond aux frais administratifs de la Commune et des frais de salaires et des charges sociales. Le montant pour le passage informatique à MCH2 a été inférieur au budget (cpte 02.315.1), étant donné que de nombreuses tâches ont été exécutées en interne. Le montant des cotisations aux associations (compte 02.319.0) est supérieur au budget en raison de l'augmentation de la cotisation à l'Association des communes fribourgeoises (de CHF 3200.00 à CHF 7800.00). Cette modification nous a été transmise après l'établissement du budget.* »

1. ORDRE PUBLIC

Chapitre 15

Militaire

Monsieur Jean-Daniel Bosson intervient en ces termes : « *Le coût pour la participation du stand de tir d'Echarlens est inférieur au budget en raison d'un prélèvement sur une réserve pour le changement des cibles SIUS.* »

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Chapitre 20

Ecole enfantine

Madame Anne Favre-Morand précise : « *Les activités prévues au budget n'ont malheureusement pas pu être réalisées en totalité à cause de la situation sanitaire.* »

Chapitre 21

Cycle scolaire obligatoire

Madame Anne Favre-Morand relève : « *Concernant les activités sportives et culturelles, il en est du même sort que pour l'école enfantine. Les activités prévues au budget n'ont malheureusement pas pu être réalisées en totalité à cause de la situation sanitaire.* »

Les charges salariales pour l'Accueil extrascolaire (AES) ont légèrement augmenté en raison du nombre croissant d'enfants fréquentant l'AES.

Les coûts d'achat de matériel d'enseignement sont également supérieurs au budget en raison d'achats complémentaires dus à l'installation dans la nouvelle école. »

Chapitre 23

Formation professionnelle

Madame Anne Favre-Morand note : « *Il s'agit de notre participation à la formation des apprentis ainsi que de l'octroi d'une bourse communale aux nouveaux titulaires de diplômes professionnels.* »

Chapitre 29

Administration scolaire

Madame Anne Favre-Morand explique : « *Le Conseil communal a pris connaissance de la détermination du 7 décembre 2021 de l'Association des Communes de la Gruyère pour l'école du cycle d'orientation. Les arguments du Comité d'école ont désormais pu être présentés plus en détail et discutés au Conseil communal. Cela étant, le Conseil communal ne partage pas son argumentation et considère que certains critères sont injustement retenus - ou de manière incorrecte - dans ses calculs, tandis que d'autres facteurs, pourtant pertinents, ne sont pas pris en compte. Il en découle un coût de location trop important à supporter par la Commune de Riaz.* »

En collaboration avec la commission financière, la Commune de Riaz a contesté divers éléments et a proposé une entente sur un tarif horaire.

Par conséquent, le Conseil communal attend maintenant la prochaine détermination de l'Association des Communes de la Gruyère pour l'école du cycle d'orientation ainsi qu'une éventuelle rencontre. »

3. CULTURE ET LOISIRS

Chapitre 35

Bâtiment des sociétés

Madame Anne Favre-Morand relève : « *Les travaux budgétisés pour la mise en conformité du bâtiment (KCHF 15) n'ont pas été réalisés.* »

4. SANTÉ

Chapitre 41

Etablissements médicaux sociaux (EMS)

Monsieur le Vice-syndic précise que ce chapitre est constitué de charges liées. Elles correspondent au budget.

Chapitre 44

Soins ambulatoires

Monsieur le Vice-syndic annonce que ce chapitre est constitué de charges liées. Celles-ci sont à la hausse en comparaison du budget.

5. AFFAIRES SOCIALES

Chapitre 54

Structures d'accueil de la petite enfance

Madame Anne Favre-Morand intervient en ces termes : « *Pour les charges relatives aux subventions aux crèches, ce montant est impacté par le nombre d'enfants en crèche et par le nombre de parents bénéficiant de subventions communales.* »

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Chapitre 62

Routes communales et génie civil

Madame Sylvie Bosson note que le budget de fonctionnement pour les routes communales et génie civil a été respecté en 2021. Les dépenses d'entretien et de déneigement sont inférieures au budget.

Chapitre 64

Chemins de fers fédéraux

Madame Sylvie Bosson relève que la vente des cartes journalières CFF est toujours autant appréciée par la population. Une baisse est quand même à déplorer en raison de la crise sanitaire. Toutefois, une reprise de la demande est constatée cette année.

7. PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Chapitre 70

Approvisionnement en eau

Madame Sabine Guillet s'exprime en ces termes : « *En principe, le chapitre 70 doit s'équilibrer. L'attribution ou le prélèvement sur la réserve se décide une fois que tous les chiffres sont connus. Pour l'année 2021, le chapitre a été dépassé et n'a malheureusement pas pu être couvert par les produits ni la réserve, car épuisée. Cette situation se régularisera en 2022 avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement de l'eau.* »

Chapitre 71 Protection des eaux

Madame Sabine Guillet intervient en ces termes : « *En principe, le chapitre 71 doit s'équilibrer. L'attribution ou le prélèvement sur la réserve se décide une fois que tous les chiffres sont connus. Pour l'année 2021, le chapitre a été dépassé et n'a malheureusement pas pu être couvert par les produits ni la réserve, car*

également épuisée. Cette situation sera rectifiée en 2022 avec l'introduction de MCH2 et la baisse des taux d'amortissement. »

Chapitre 72

Ordures ménagères

Madame Sabine Guillet affirme que ce chapitre est couvert à 73%. La couverture minimale requise est de 70%. Ce chapitre est impacté tant au niveau des charges que des produits par l'augmentation de la population.

Chapitre 79

Aménagement du territoire

Monsieur Wolfram Schuwey précise : « Depuis la réorganisation de l'administration, une partie des dossiers est traité directement par notre service technique professionnalisé. De ce fait, la Commune attribue moins de mandats externes, notamment pour les dossiers de construction. La situation du PAL n'ayant pas évolué en 2021, les dépenses prévues au budget pour son adaptation n'ont pas été nécessaires. »

8. ÉCONOMIE

Chapitre 81-82-83

Monsieur Jean-Daniel Bosson relève que le budget de fonctionnement est respecté. Ces chapitres n'amènent aucun commentaire particulier.

9. FINANCES ET IMPÔTS

Chapitre 90

Impôts

CHARGES

Madame la Syndique annonce : « Le contentieux toujours bien suivi permet, d'une part, un encaissement plus régulier des créances et, de l'autre, une récupération des créances par le biais des Offices des poursuites. Nous sommes toutefois satisfaits de constater que le montant pour les frais de rappel et de poursuite s'inscrit en deçà du budget. »

RECETTES

Impôts

Madame la Syndique précise : « Comme je l'ai déjà indiqué dans mon introduction, le revenu des impôts 2021 se situe une nouvelle fois au-dessus de nos attentes. »

Impôts structurels

Madame la Syndique intervient en ces termes : « Dans leur ensemble, les impôts structurels ont été évalués avec une grande prudence. Le revenu de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et morales représente un surplus de CHF 428'701.67 par rapport au budget. La contribution immobilière est également supérieure, avec un surplus total de CHF 39'690.50. »

Impôts conjoncturels

Madame la Syndique explique : « Comme déjà mentionné, les impôts sur les gains immobiliers, sur les mutations et les prestations en capital sont au-dessus des prévisions, en passant de CHF 600'000.00 au budget à CHF 846'531.45 dans les comptes. Ceci est en lien direct avec toutes les transactions immobilières enregistrées dans notre commune en 2021.

Finalement, grâce à ces recettes extraordinaires, le chapitre 90 impôts présente une recette supplémentaire de CHF 778'478.53. »

Chapitre 940**Gérance de la fortune et des dettes**

Madame la Syndique signale que la dette a généré une charge d'intérêt de CHF 84'058.00, ce qui représente un taux moyen d'environ 0.51%.

Les recettes concernent les redevances versées par Gruyère Energie SA pour l'utilisation du domaine public communal ainsi que son dividende qui sont enregistrés dans ce chapitre.

Chapitre 943**Immeubles du patrimoine administratif**

Madame la Syndique enchaîne en précisant que les rassemblements ayant été limités durant l'année 2021 à cause de la situation sanitaire, il y a eu nettement moins de locations que les années précédentes. Il n'y a quasiment pas eu de loto durant l'année 2021.

Récapitulation des comptes de fonctionnement 2021

Total des produits	CHF	12'186'156.18
<u>Total des charges</u>	CHF	<u>11'350'944.19</u>
Excédent de produits (bénéfice)	CHF	835'211.99

COMPTE D'INVESTISSEMENT 2021

Les charges d'investissement les plus importantes en 2021 ont concerné le chantier de l'agrandissement de l'école ainsi que l'achat du bâtiment de la Route des Monts 6. L'achat du bâtiment Raiffeisen a été reporté à la fin février 2022. Le budget du reste des investissements a été respecté.

Après leurs séances, les groupes ont soulevé le désir d'une information sur les investissements en cours et sur l'état d'avancement des dossiers inhérents. Nous vous informons que le Conseil communal en a pris bonne note. Ces informations seront transmises au Conseil général dès sa prochaine séance. Compte tenu de ces requêtes, très récentes, le Conseil communal n'a pas été en mesure de récolter toutes les informations souhaitées pour la séance de ce soir.

Chapitre 02 Administration générale

02.506.0 MCH2 : ERP COMMUNAL

Madame la Syndique précise que ce crédit ne sera pas utilisé. Il a été supprimé dans le budget 2022.

Chapitre 29 Administration scolaire

29.503.1 Bâtiment Route des Monts 4

Madame Anne Favre-Morand note que les dépenses pour la construction de l'école se montent à CHF 2'536'821.10 pour l'année 2021. Le décompte final est en cours de finalisation. Il sera présenté lors d'une prochaine session du Conseil Général.

29.503.2 Changement ordinateurs élèves Monts 4 + 14

Le budget voté était de CHF 125'000.00. Le coût final est de CHF 104'785.00, soit un montant non utilisé de CHF 20'2015.00, représentant 16.17 %.

29.506.0 17 tableaux 7 faces Monts 4 et 14

Le budget voté était de CHF 154'000.00. Le coût final est de CHF 122'976,80, soit un montant non utilisé de CHF 31'023,20, représentant 20.14 %.

Chapitre 33 Parcs publics et chemins pédestres

Madame Sylvie Bosson précise : « 33.501.0, le crédit a été reporté sur le budget 2022. »

Chapitre 62 Transports et communications

62.501.1 Réfection d'ouvrages

Madame Sylvie Bosson signale que la réfection pour la Route de Neyruz ainsi que la mise à neuf du revêtement du pont près de l'autoroute ont été terminés en 2021. Le solde a été reporté en 2022 (Chemin des Collonges en cours).

62.501.112 Zone 30 km/h – secteur Saletta

Le crédit a été reporté sur le budget 2022.

62.501.4 Aménagement traversée de la localité

En février 2022, le Service des ponts et chaussées et la Commune de Riaz ont adjugé le mandat pour les prestations de services d'ingénierie pour les phases d'étude de projet, d'appel d'offre et de réalisation au groupement EBBP, Emch+Berger AG, Bern et Buchs & Plumey SA, Porrentruy. L'avant-projet et le projet d'ouvrage seront développés durant l'année 2022. Le SPC et la Commune ont pour objectif un dépôt des dossiers de mise à l'enquête des lots 1, 2, 3, 4b, et 5 d'ici à la fin 2023.

62.522.0 Chemin AF les Angles/St-Michel

L'investissement est terminé. Il s'agit des derniers frais qui ont été payés en 2021.

Chapitre 70 Approvisionnement en eau

70.501.1 Sécurité et renouvellement du ruisseau

Madame Sabine Guillet précise que le crédit est reporté sur l'année 2022.

71.501.2 Construction de collecteurs séparatifs

Il s'agit des dernières factures des collecteurs, secteur Entre-deux-chemins, Aigle-Noir, Rietta & Maxime-Clerc. Le solde est reporté en 2022.

Chapitre 72 Ordures ménagères

72.501.0 Aménagement places de collecte

Madame Sylvie Bosson annonce que le crédit a été reporté sur le budget 2022.

Chapitre 75 Correction des eaux et endiguements

75.501.2 Ruisseau de l'Etrey

Madame Sabine Guillet informe que le projet est en cours. Il a été retardé en raison du changement de propriétaire de la parcelle concernée. Le solde a été reporté au budget 2022.

Chapitre 941

Immeubles patrimoine financier

941.500.0 Rachat et transformation Bâtiment Raiffeisen

Madame Catherine Beaud indique que la vente a été reportée en février 2022. Le crédit a, par conséquent, été reporté en 2022.

941.500.1 Rachat et démolition bâtiment Route des Monts 6

Le montant de CHF 551'696.00 concerne l'achat du bâtiment. Le solde, représentant les travaux de démolition, a été reporté en 2022.

ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

Madame la Syndique indique que les engagements hors bilan se rapportant aux investissements de l'AIS (Association intercommunale du bassin Sionge), de l'ARG et du CO de la Gruyère, ainsi qu'à notre part sociale à la Banque Raiffeisen représentent, au 31 décembre 2021, une somme de **CHF 5'894'389.00**.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

Avec les opérations réalisées en 2021, le bilan de la Commune est passé de CHF 21'371'842,57 à CHF 24'737'384.79. Les nouvelles valeurs à l'actif prennent en compte les investissements réalisés durant l'année et aussi les amortissements obligatoires effectués.

PROPOSITION DE BOUCLEMENT

Au terme de l'exercice, le résultat représente un bénéfice de CHF 835'211.99 et la fortune communale s'établit donc à CHF 2'832'669.48.

Madame la Syndique conclut en indiquant aux Conseillers généraux qu'ils sont en possession du rapport de révision des comptes 2021 dûment approuvés et trouvés conformes par le bureau de la Fiduciaire Fiduconsult.

Monsieur le Président remercie Madame la Syndique, avant de transmettre la parole à Madame Amélie Gapany, présidente de la commission financière, pour la lecture de son rapport.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany présente son rapport :

« *Conformément à son mandat, la Commission financière a tenu sa séance, le 5 avril 2022, afin de prendre position sur les comptes 2021.*

La commission financière était accompagnée de :

Madame Catherine Beaud - Syndique et responsable des finances

Monsieur Antonin Charrière - Vice-syndic

Monsieur Olivier Bonte – caissier communal

Madame Diana Santos - secrétaire communale

Ces personnes ont répondu à l'ensemble des questions de la commission financière avec clarté et nous les remercions pour leur disponibilité.

Le résultat de l'exercice présente un bénéfice de CHF 835'211.99, tandis que le budget prévoyait un déficit de CHF 358'205.00.

Cette différence provient principalement des encaissements d'impôts et de dépenses non réalisées durant l'exercice en question. Nous précisons que les rentrées fiscales sont difficiles à budgétiser, étant donné que certains paramètres ne sont pas connus au moment de l'établissement du budget.

Ce très bon résultat est également dû à la gestion très stricte des charges et nous remercions toutes les personnes concernées pour leur compétence et leur engagement.

Certains investissements votés et budgétisés n'ont pas pu être réalisés. Ils seront reportés sur l'année 2022.

Compte tenu de ce qui précède, la commission financière recommande au Conseil général d'accepter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge à tous les organes concernés. Merci. »

2.2. **COMPTES ET RAPPORT DE GESTION – APPROBATION**

Monsieur le Président remercie Madame Gapany pour son intervention. Il ouvre la discussion sur les comptes de fonctionnement 2021.

Au nom du groupe Le Centre, Monsieur Jacques Pollet intervient en ces termes :

« A l'instar de la Commission financière, le groupe Le Centre remercie le Conseil communal pour sa bonne gestion. Les charges prévues au budget sont très bien tenues et démontrent l'excellent travail d'élaboration du budget fourni par notre responsable des finances. Nous nous réjouissons des revenus sur les impôts qui permettent aux comptes 2021 de finir sur un exercice positif de CHF 835'211.00 et qui augmentent ainsi la fortune de Riaz à plus de 2.8 millions de francs. Cette fortune sera plus que nécessaire pour atténuer le choc des divers investissements indispensables pour la région, soit le centre sportif, mais aussi les EMS. Les charges liées à ces investissements pèseront de manière importante, ces prochaines années, sur les comptes de la Commune. »

Le groupe Le Centre a bien noté l'intention du Conseil communal d'améliorer le suivi dans les temps de tous les investissements votés. Cet outil est indispensable à une meilleure vision financière des impacts qu'auront les investissements sur les comptes de fonctionnement futurs. J'invite le Conseil général à approuver les comptes 2021. »

Au nom du groupe PLR, Madame Joséphine Uldry s'exprime ainsi :

« Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues du Conseil général, le groupe PLR a pris acte du bouclage des comptes de l'exercice 2021, dernier exercice avant l'introduction des nouvelles normes comptables dès 2022. C'est avec plaisir que nous avons pris connaissance d'un résultat bénéficiaire conséquent, qui plus est dans une période fortement influencée par la crise du Covid-19. Nous relevons particulièrement deux éléments réjouissants : des recettes fiscales supérieures de plus de CHF 800'000.00 ainsi que des charges en diminution de l'ordre de 3.5 %, le tout par rapport au budget. Les années se suivent et se ressemblent avec un résultat bénéficiaire presque similaire à l'exercice 2020. Le groupe PLR remercie l'Exécutif communal ainsi que tout le personnel administratif pour la gestion efficiente des deniers publics. »

Madame Isabelle Monney Savary s'exprime au nom du groupe PS, Vert.e.s., Indépendant.e.s :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues du Conseil général, tout d'abord un grand merci à Madame la Syndique ainsi qu'au Conseil Communal pour leur présentation détaillée. »

Notre groupe recommande l'approbation des comptes annuels 2021 qui présentent un très bon résultat, malgré un budget très prudent qui prévoyait une perte.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont travaillé à l'élaboration de ces comptes et qui ont géré, de façon très compétente, les finances de notre Commune. »

Au nom de groupe UDC, Monsieur Marc-Antoine Pittet déclare :

« Monsieur le Président, Madame la Syndique, Mesdames Messieurs les Conseillers communaux et généraux, chers collègues, nous n'avons pas de commentaire particulier à apporter, si ce n'est d'adresser toutes nos félicitations au Conseil communal pour son excellent travail qui a abouti à cet excellent résultat. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande au Conseil communal s'il souhaite ajouter un complément d'information.

Madame la Syndique répond par la négative.

Monsieur le Président passe doc au vote des comptes et leur bouclage dans leur ensemble.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 29 voix, les comptes, le rapport de gestion et le bouclément 2021.

Monsieur le Président remercie les membres du Conseil général pour leur confiance envers la commission financière, l'administration et le Conseil communal. Avant de passer au point 3 de l'ordre du jour.

3 PLAN FINANCIER 2022-2026 - PRÉSENTATION

Monsieur le Président amorce le point 3 de l'ordre du jour en ces termes : « *La loi sur les finances communales (LFCo), par son article 6, stipule que la Commune établit son plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année. Le plan financier est adopté par le Conseil communal, sur le préavis de la Commission financière. Le plan financier et ses mises à jour sont transmis à la Commission financière et au Conseil général.* »

Il transmet ensuite la parole à Madame Catherine Beaud, Syndique et responsable des finances, pour un développement de ce sujet très technique.

Madame la Syndique s'exprime ainsi : « *La planification financière nous permet de nous projeter et d'anticiper les nouvelles tendances qui se dessinent, afin de les corriger. En prenant en compte le programme de nos investissements et l'évolution de notre population, nous pouvons ainsi évaluer nos futurs besoins en liquidités. On est forcé de constater que les communes ne disposent d'aucun moyen pour projeter l'évolution des charges liées cantonales et celles des associations intercommunales.* »

Comme annoncé l'année dernière, nous avons modifié la présentation de la planification financière. Jusqu'à ce jour, nous utilisions un document de base qui est plutôt ancien et complexe et qui était basé sur le budget.

Pour cette nouvelle présentation, nous nous sommes basés sur les comptes des cinq dernières années, afin de gagner en précision. La méthode utilisée consiste à épurer les comptes précédents des éléments extraordinaires (opérations sur réserves, imputations internes, amortissements supplémentaires, charges et produits uniques), afin de pouvoir faire une projection sur les cinq années suivantes.

Il existe des dizaines d'indicateurs qui peuvent être utilisés dans l'évaluation des finances des collectivités publiques.

Pour aujourd'hui, nous avons choisi de vous présenter les trois indicateurs suivants :

- *la marge nette d'autofinancement (MNA) ;*
- *le cash-flow (CF) ;*
- *et le solde financier avec l'évolution de l'endettement.*

Ces indicateurs étant nouveaux, nous nous permettons de vous apporter les définitions suivantes, afin de permettre une meilleure compréhension des chiffres projetés.

La marge nette d'autofinancement (MNA) est un concept de résultat qui reflète les moyens financiers à disposition de la commune. Dans la planification financière, la MNA est un instrument de prévision des moyens financiers à disposition pour les années futures, qui peuvent être utilisés sous forme de baisse d'impôts, de financement de nouveaux investissements, de remboursements supplémentaires d'emprunts ou encore de financements de politiques redistributives ou sociales.

Elle s'établit à partir des comptes de fonctionnement épurés, afin de travailler en termes de dépenses et de recettes et non en termes de charges et de produits.

Les amortissements comptables obligatoires sont les seules écritures comptables prises en compte dans le calcul de la MNA, qui suppose que les amortissements comptables correspondent aux amortissements financiers (remboursement de la dette). Les sommes allouées à ces remboursements ne sont donc plus disponibles pour un autre usage.

Concernant le cash-flow (CF), à l'image de la MNA, il s'agit également d'un concept de résultat. Son calcul suppose les mêmes principes que pour la MNA, à la différence que les amortissements obligatoires sont ajoutés aux résultats. L'hypothèse selon laquelle les amortissements comptables correspondent aux amortissements financiers est abandonnée.

Le solde financier présente, en principe, la variation de l'endettement après les investissements réalisés.

Pour revenir à la planification financière, nous constatons que l'évolution des comptes rétrospectifs épurés dévoile une MNA ainsi qu'un CF substantiellement positifs, avec une valeur maximum de CHF 963'804.00 pour la MNA et de CHF 1'552'819.00 pour le CF en 2021.

Dès 2022, nous avons tenu compte d'une augmentation linéaire de 2% des recettes. Nous avons planifié une augmentation plus forte des dépenses en raison de l'évolution incertaine des charges liées. Ces projections font ressortir une marge nette d'autofinancement (MNA) négative dès 2023 et, par conséquent, également une baisse du cash-flow.

Au niveau des investissements, la quasi-totalité des dépenses et recettes d'investissements concerne le projet ValTraLoc. Ce projet n'influence pas les amortissements 2022-2026, étant donné que ces derniers ne débuteront que l'année suivant la fin du projet, donc pas avant 2027. Seul l'endettement brut varie au fur et à mesure de l'avancement du projet. »

Monsieur le Président remercie Madame Beaud pour son intervention et ses explications très complètes.

Avant de transmettre la parole à Madame Amélie Gapany, présidente de la commission financière pour la lecture de son rapport.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

« La commission financière a également pris connaissance du plan financier 2022-2026, dont les projections des comptes ont été réalisées sur la base des exercices effectifs passés. Ce plan nous permet d'évaluer le solde financier sur les prochaines années.

Les principaux projets engageant notre Commune dans les années à venir sont connus dans les grandes lignes. Toutefois, la date de leur mise en œuvre est difficile à évaluer. La majorité d'entre eux s'avère toutefois nécessaires et, de ce fait, incontournables, eu égard aux engagements pris et pour pérenniser les infrastructures.

Nous tenons à remercier Madame Beaud, responsable des finances et Syndique, Monsieur Bonte, caissier communal, ainsi que Madame Santos, secrétaire communale, qui ont travaillé et préparé ensemble ce plan financier.

En conclusion, la commission financière préavise favorablement le plan financier 2022-2026 présenté par le Conseil communal, quand bien même il n'y a pas de vote. »

Monsieur le Président confirme l'absence de vote et remercie Madame Gapany pour son rapport. Il ouvre ensuite la discussion sur le plan financier 2022-2026

Au nom du groupe PLR, Madame Joséphine Uldry intervient dans ce sens :

« Ces prévisions mettent en lumière des hypothèses qui privilégient une baisse significative du cash-flow en raison d'une forte augmentation des dépenses liées ainsi que des amortissements obligatoires en lien à des prévisions d'investissement de plus de 7 millions de francs sur cinq ans. En parallèle, nous notons une stabilisation du nombre d'habitants, après une hausse régulière depuis 2017. Dans cette période de transition délicate, où bon nombre d'investissements tels que ValTraLoc, les EMS régionaux et le centre sportif sont à prévoir, le groupe PLR appelle à la vigilance et suggère trois mesures prioritaires à l'Exécutif communal :

Premièrement, établir, dès que cela sera techniquement possible, une nouvelle radiographie claire du plan financier, afin de réévaluer de manière précise les prévisions d'ici 2026 en tenant compte des nouvelles normes comptables. Le groupe PLR salue à cette occasion la planification financière nouvellement basée sur les comptes effectifs et non plus sur les budgets.

Deuxièmement, déterminer et respecter des investissements, selon des besoins prioritaires et obligatoires. Nous rappelons la nécessité d'avoir une liste précise de l'ensemble des investissements en attente et à venir, afin de les prioriser.

Troisièmement, hors charges liées obligatoires, procéder en permanence, où cela est nécessaire et possible, à des diminutions des charges d'exploitation.

En conclusion, le groupe PLR formule un souhait : les trois propositions de mesures exposées doivent permettre à l'Exécutif communal d'apporter au Conseil général une perspective claire sur l'évolution du taux d'imposition de l'impôt communal. Pour la deuxième partie de la période législative, nous devons pouvoir mettre en corrélation les exercices précédents particulièrement bénéficiaires ainsi que les investissements futurs importants. »

Au nom du groupe Le Centre, Jacques Pollet s'exprime en ces termes :

« Le groupe Le Centre remercie Monsieur le caissier communal et Madame la Syndique pour l'élaboration de ce plan financier très synthétique, mais néanmoins très instructif. Les perspectives ne sont pas totalement réjouissantes et ce plan est une bonne boussole permettant autant au Légitif qu'à l'Exécutif de pouvoir orienter sa politique financière et, par conséquent, ses priorités pour les cinq prochaines années. Les charges liées prennent et prendront toujours plus de place pour ne laisser plus qu'une marge de manœuvre tenu à notre Exécutif.

Néanmoins, les défis restent importants en ce qui concerne la politique climatique, le vieillissement de la population, la mobilité et la sécurité. Que ce soit au niveau local ou régional, nous pouvons influencer de manière active ces politiques permettant de contribuer à une amélioration de la qualité de vie des habitants de Riaz. Le groupe Le Centre veillera à ce que les actions proposées aillent toujours dans ce but collectif. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôture la discussion, avant d'aborder le point suivant.

Il rappelle le tournus des présidences durant la législature 2021-2026 décidé par les chefs de groupe avant la séance constitutive du 4 mai 2021. Pour rappel, le tournus décidé est le suivant :

2021-2022	groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s
2022-2023	groupe PLR
2023-2024	groupe Le Centre
2024-2025	groupe UDC
2025-2026	groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s

En outre, conformément à l'art. 46 al. 1bis de la LCo, Monsieur le Président rappelle que si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement à moins qu'un scrutin de liste ne soit demandé par un cinquième des membres présents.

Aussi, conformément au tournus instauré, il donne la parole au groupe PLR.

Au nom du groupe PLR, Madame Joséphine Uldry s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, chers collègues, le groupe PLR a le plaisir de présenter pour la présidence 2022-2023 du Conseil général, Monsieur Jean-Pierre Vallélian, actuel Vice-président et élu en mars 2021 pour un premier mandat au sein de ce Conseil général.

Permettez-moi un bref portrait de notre très apprécié collègue. Jean-Pierre est né et a grandi à Gruyères, avant de s'installer à Bulle avec ses parents. Son cercle de copains étant basé dans la cité médiévale, c'est naturellement que Jean-Pierre fut membre de la société de jeunesse de Gruyères et du FC Gruyères. Avec son épouse Chantal, il s'installe d'abord à La Tour-de-Trême où est née leur fille Sabine, puis déménage à Riaz en 1989, où leur fils Danick verra le jour.

Agé de 67 ans, Jean-Pierre est un jeune retraité de l'industrie. Très actif, il a conservé une passion débordante pour le sport et pratique régulièrement la course à pied, le vélo et les randonnées en montagne. Nul doute que la vie de la Commune de Riaz lui tient particulièrement à cœur. Il l'a démontré à maintes reprises, par de nombreux engagements. C'est en 1997 que Jean-Pierre rejoint une première fois, en cours de législature, le Conseil communal de Riaz. Après ne pas s'être porté candidat pour la législature 2001-2006, Jean-Pierre est de retour au Conseil communal en 2006. Il endossera jusqu'en 2011 le rôle de Vice-syndic, puis assumera la Syndicature durant plus d'une année, jusqu'au début 2012. Hormis à l'Exécutif communal, Jean-Pierre a accordé beaucoup de son temps et de ses compétences à la réussite de manifestations villageoises. Il fut notamment fidèle bénévole du Glucose Festival, membre du comité d'organisation des 25^e, 30^e et 40^e anniversaires du FC, membre du comité d'organisation des Rencontres des jeunesse gruériennes 2017.

C'est donc naturellement et avec fierté que le groupe PLR présente aujourd'hui Monsieur Jean-Pierre Vallélian à la présidence du Conseil général, afin qu'il puisse persévéérer dans le développement de la vie villageoise. Nous ne doutons pas, il y mettra son cœur et son énergie. Et nous lui souhaitons d'ores et déjà pleine satisfaction dans cette fonction. »

Monsieur le Président remercie Madame Uldry pour sa présentation.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président déclare que, conformément à l'art. 46 al. 1bis de la LCo,

Monsieur Jean-Pierre Vallélian (PLR) est élu à la présidence du Conseil général jusqu'aux prochaines élections protocolaires du printemps 2023.

Monsieur le Président enchaîne en ces termes : « Monsieur Vallélian, je vous félicite chaleureusement pour cette élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction durant votre année de présidence. Nous avons le plaisir de vous remettre un cadeau. »

[Applaudissements]

Monsieur le Président donne ensuite la parole à Monsieur Jean-Pierre Vallélian pour son discours.

Monsieur Jean-Pierre Vallélian s'exprime ainsi :

« En préambule, j'aimerais féliciter et remercier Frédéric pour son année présidentielle. Frédéric a commencé son année avec la pandémie, mais il a géré la situation avec tact et professionnalisme. Durant cette année, il a entretenu une relation de confiance avec le Conseil communal et le Conseil général. Je le félicite pour son engagement et son dévouement à notre Commune.

Il a été également l'initiateur de la journée " Coup de balai " avec un groupe citoyen et la population de Riaz, qui s'est déroulée les 17 et 18 septembre 2021 pour redonner à notre village une belle apparence de propreté. Il reconduira cette journée, cet automne, avec le groupe citoyen, la commission d'aménagement et de l'énergie ainsi qu'avec la population.

Frédéric, je te souhaite encore beaucoup de plaisir pour la suite de ton investissement au sein du Conseil général. Bonne continuation. Je pense que nous pouvons l'applaudir. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Vallélian pour ses propos, avant de lui céder une nouvelle fois la parole pour la suite de son discours.

Monsieur Jean-Pierre Vallélian enchaîne ainsi :

« Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie de votre confiance. C'est un grand honneur, pour moi, de présider ce Conseil général. Je m'efforcerai d'être digne de cette confiance tout au long de mon année présidentielle.

J'aimerais remercier tout le Conseil communal ainsi que son administration, le personnel de la voirie et le personnel de conciergerie pour l'excellent travail qu'ils font durant l'année, sans oublier mes collègues du Conseil général et les toutes nouvelles commissions.

Mon objectif, durant cette nouvelle année, consiste à promouvoir la communication entre toutes les commissions et le Conseil communal pour améliorer la cohésion et l'esprit d'innovation. C'est pourquoi, je visiterai chaque commission durant cette année pour comprendre leur rôle et leur apporter mon soutien.

A toutes et tous, je vous remercie encore pour cette élection et je me réjouis de partager le verre de l'amitié en fin de séance. Merci pour votre attention. »

5

ÉLECTION DU/DE LA VICE-PRÉSIDENT-E DU CONSEIL GÉNÉRAL

Monsieur le Président invite ensuite le Légitatif à passer à l'élection du/de la Vice-président/e du Conseil général pour la période 2022-2023. Selon les chefs de groupe et le tournus décidé, la vice-présidence revient au groupe Le Centre.

Au nom du groupe Le Centre, Monsieur Jacques Pollet intervient en ces mots :

« Monsieur le Président du Conseil général, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux, le groupe Le Centre présente comme candidat à la vice-présidence pour la prochaine année : Monsieur Yves Pasquier.

Monsieur Pasquier est âgé de 58 ans, marié. Il a deux enfants. Il est né à Riaz, où il a effectué toute sa scolarité. Après des études au Collège du Sud, puis à l'université à Fribourg où il obtint une licence en économie, il a débuté dans le domaine bancaire à Genève, puis à Fribourg.

Maintenant, il est actif comme conseiller dans le domaine des crédits pour les entreprises et les privés dans une banque à Bulle.

De retour dans son village depuis quelques années, il fait donc partie du Conseil général et est membre de la commission financière depuis six ans. Il a également été membre de la commission de bâtisse pour la construction de l'école et de l'AES.

Durant ses jeunes années, il s'est investi dans les sociétés villageoises, comme le FC Riaz, en tant que joueur et entraîneur, ainsi que dans la société de jeunesse. Ses hobbies principaux sont les balades en montagne ou en forêt, le ski, les sorties en raquettes ainsi que les voyages pour découvrir de nouveaux horizons.

Au nom du groupe Le Centre, nous vous proposons la candidature de Monsieur Yves Pasquier au poste de Vice-président du Conseil général pour l'année 2022.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pollet pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée et, conformément à l'art.46 al. 1bis de la LCo, Monsieur le Président déclare que

***Monsieur Yves Pasquier est élu à la vice-présidence
du Conseil général jusqu'aux prochaines élections protocolaires du printemps 2023.***

Monsieur le Président adresse ses félicitations Monsieur Pasquier. Il lui souhaite également beaucoup de satisfaction au cours de son année de vice-présidence, avant de lui remettre un présent.

[Applaudissements]

Monsieur le Président remercie les membres du Conseil général, puis aborde le point 6 de l'ordre du jour « Modification des statuts du Réseau Social et Santé de la Gruyère ».

6 MODIFICATION DES STATUTS DU RÉSEAU SANTÉ ET SOCIAL DE LA GRUYÈRE - APPROBATION

Monsieur le Président annonce aux Conseillers généraux qu'ils ont reçu de la documentation pour ce point, avant de transmettre la parole à Monsieur Antonin Charrière, Vice-syndic en charges des affaires sociales.

Monsieur Antonin Charrière s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, je n'ai pas d'information complémentaire à ajouter au message que vous avez reçu. Je me tiens à disposition pour toute question et vous invite à approuver la modification des statuts du Réseau Santé et Social de la Gruyère. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Antonin Charrière pour son introduction et ouvre la discussion.

Madame Joséphine Uldry s'exprime au nom du groupe PLR :

« A la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur les finances communales du 22 mars 2018, les statuts du Réseau Santé et Social de la Gruyère nécessitent une mise à jour ainsi qu'un nouveau règlement des finances. L'association est un acteur primordial dans le paysage médico-social de notre district, notamment sur la thématique des seniors. Son rôle de coordinateur et son offre répondant aux besoins de la population sont de précieux soutiens pour notre Commune. De ce fait, le groupe PLR se rallie au préavis favorable délivré par le service des communes, de la Direction de la santé et des affaires sociales ainsi que du Conseil communal de Riaz et est favorable à la modification des statuts. »

Monsieur le Président remercie Madame Uldry pour son intervention.

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite encore intervenir sur ce point.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président soumet cet objet au vote.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 29 voix, la modification des statuts du Réseau Santé et Social de la Gruyère telle que présentée.

Monsieur le Président remercie les membres du Conseil général et passe au point 7 de l'ordre du jour « Modification des statuts de l'« Association des Ambulances du Sud fribourgeois », à devenir « Association Secours Sud Fribourgeois ».

7 MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DES AMBULANCES DU SUD FРИBOURGEOIS (À DEVENIR ASSOCIATION SECOURS SUD FРИBOURGEOIS) - APPROBATION

Monsieur le Président rappelle aux Conseillers généraux qu'ils ont reçu de la documentation pour ce point, avant de transmettre la parole à Monsieur Antonin Charrière, Vice-syndic en charges des affaires sociales et membre du comité des Ambulances du Sud fribourgeois.

Monsieur Antonin Charrière s'exprime en ces mots :

« Merci Monsieur le Président, pour ce point également, je me réfère à la documentation relativement complète que vous avez reçue. Vous avez également pu découvrir le bulletin d'information N° 1 du groupe de travail. En principe, ce bulletin sera édité une fois par mois et publié sur le site de la Commune. Je n'ai pas d'information supplémentaire à vous livrer. Je me tiens à disposition pour toute question et vous invite à approuver la modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois (à devenir Association Secours Sud fribourgeois). Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Antonin Charrière pour ses propos et demande si un groupe souhaite s'exprimer à ce sujet.

Monsieur le Président ouvre ensuite la discussion.

Madame Isabelle Monney Savary s'exprime au nom du groupe PS, Vert.e.s., Indépendant.e.s.

« Notre groupe est favorable à la modification de ces statuts, mais nous avons néanmoins deux questions : Première question : dans les nouveaux statuts, la taxe d'exemption sera versée jusqu'à l'âge de 40 ans contre 49 actuellement et engendrera probablement un manque à gagner. Pensez-vous que cette taxe va de ce fait évoluer à la hausse ces prochaines années ? »

Monsieur Antonin Charrière répond ainsi :

« A ce stade, la taxe d'exemption est fixée jusqu'à l'âge de 40 ans. A distinguer entre la possibilité de servir comme sapeur-pompier. Le montant n'est pas défini. Il y a uniquement une fourchette comprise entre CHF 0.00 et CHF 200.00 dans les statuts. Actuellement, la taxe à la Commune de Riaz est de CHF 100.00. Elle est descendue l'année passée, elle était encore à CHF 130.00. Je ne peux pas vous dire à quel montant sera fixée la taxe. Mais il y aura une taxe, même si elle n'est pas obligatoire. Elle n'est pas encore définie. Simplement, la plupart des communes sont aux alentours de CHF 100.00 et CHF 150.00. Donc, sans prendre trop de risques, sachant que la nouvelle association devra également se prémunir de certains risques et thésauriser, j'imagine, mais c'est à prendre encore avec des pincettes, une taxe aux alentours de CHF 150.00 à l'entrée en vigueur des statuts en 2023. Je doute qu'elle augmente ensuite les prochaines années. Cela devrait être relativement stable. En revanche, la taxe d'exemption est à distinguer du coût par habitant. Il est actuellement aux alentours de CHF 45.00. Les projections émises par les groupes de travail tablent sur CHF 54.00 par habitant, sachant qu'il y a encore énormément de travail à faire. Donc la taxe entre CHF 0.00 et CHF 200.00, c'est sûr, mais aux alentours de CHF 150.00, je pense. »

Madame Isabelle Monney Savary remercie Monsieur le Vice-syndic pour sa réponse et formule sa deuxième question : « *Quel sera l'impact financier de la fusion pour la Commune et les citoyens ?* »

Monsieur Antonin Charrière répond ainsi :

« Si ce n'est le coût par habitant, qui va augmenter quelque peu, je ne pense pas qu'il y aura un impact financier pour Riaz. Difficile à dire. On restera pas mal lié à Bulle. Tout va dépendre d'une des questions qui n'est pas réglée actuellement : qu'est-ce qu'il va advenir des bases de départ actuelles ? Elles sont actuellement propriétés des communes. Je ne veux pas m'avancer davantage ce soir. Mais, dans l'ensemble, cela n'aura pas une grande influence pour la Commune de Riaz. »

Madame Isabelle Monney Savary remercie Monsieur Antonin Charrière.

Monsieur le Président enchaîne en demandant si quelqu'un souhaite encore intervenir.

Madame Joséphine Uldry intervient pour le groupe PLR en ces termes :

« Le groupe PLR salue la nouvelle orientation de l'Association Ambulances Sud fribourgeois et ainsi l'intégration de l'organisation et de la gestion de la défense incendie et des secours. En effet, la modification des statuts de l'association et la création de la commission « nouvelle structure » laissent présager une dimension opérationnelle plus efficiente et une dimension administrative plus pragmatique. Il est impératif que le Conseil général ait toutes les informations nécessaires à l'établissement d'un budget clair en automne 2022, c'est-à-dire la connaissance des charges de personnel et le prix de location des bases de départ. Le groupe PLR est ainsi favorable à la modification des statuts. »

Monsieur le Président remercie Madame Uldry et passe la parole à Monsieur Antonin Charrière, qui déclare : « *J'ai pris acte. La demande du groupe PLR est très ambitieuse. La période transitoire court jusqu'au 1^{er} janvier 2023. Actuellement, les démarches sont en cours avec l'engagement de l'administrateur. L'administration travaillera ensuite sur l'élaboration d'un budget concret. Pour l'automne 2022, une présentation au Conseil général me paraît très ambitieuse. Mais je retiens la demande du groupe PLR. »* »

Monsieur le Président remercie Monsieur Antonin Charrière pour ses explications et demande si quelqu'un souhaite encore intervenir.

Tel n'étant pas le cas, il soumet cet objet au vote.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 29 voix, la modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois (à devenir Association Secours Sud fribourgeois) telle que présentée.

8 POSTULAT DE MONSIEUR STÉPHANE OBERSON « ZONE 20 KM/H – ZONE DE RENCONTRE DEVANT L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE » – DÉCISION DE TRANSMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président indique que, comme les Conseillers généraux ont pu en prendre connaissance dans la documentation de séance, le Bureau du Conseil général a déclaré recevable quant à sa qualification formelle le postulat de Monsieur Stéphane Oberson. Le Bureau a, par conséquent, émis un préavis favorable pour la transmission du postulat au Conseil communal.

Monsieur le Président passe maintenant la parole à l'auteur du postulat.

Monsieur Stéphane Oberson déclare :

« Monsieur le Président, chers collègues, je me permets de vous faire part de ma réflexion qui a motivé la dépose de mon postulat lors de notre dernière séance du Conseil général.

Lorsque j'accompagne mon garçon de cinq ans à l'école, je constate que :

- *les bus TPF prennent beaucoup de place sur la chaussée ;*
- *des voitures s'arrêtent sur les trottoirs pour décharger leur(s) passager(s) ;*
- *parfois, des automobilistes ne laissent pas la priorité aux écoliers aux passages à piétons.*

Eh bien, je me suis dit qu'il faut améliorer la sécurité de ce lieu où convergent quelque 300 enfants, venant de tout le village.

Lors de la lecture du budget 2022, en décembre dernier, j'ai remarqué que des études sont envisagées pour baisser les limitations à 30 km/h de plusieurs routes du village. A mon sens, nous devons aussi étudier la faisabilité de baisser le tronçon de la Route des Monts, qui passe devant l'école, à 20 km/h.

Ce postulat a simplement pour but d'étudier toutes les variantes, afin de donner la possibilité au Conseil communal de choisir la solution la plus adaptée et la plus sécurisée pour nos écoliers.

En acceptant ce postulat, chers collègues, vous mettrez la sécurité de nos enfants, de nos écoliers au centre de nos préoccupations. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Oberson pour son intervention et passe la parole à Madame Sylvie Bosson. Cette dernière souhaite donner la position du Conseil communal à ce sujet.

Madame Sylvie Bosson s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, conformément à l'art. 32, al. 3, LCR et l'art. 108, al. 4, OSR, l'aménagement d'une zone de rencontre doit se faire sur la base d'une expertise décrite à l'art. 3 de l'Ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre.

Après une première analyse interne, il apparaît que :

- *Les signaux « Zone de rencontre » ne sont admis que sur des routes secondaires présentant un caractère le plus homogène possible, art.2a, al. 5, OSR.*
- *Le signal « Zone de rencontre » désigne des routes situées dans des quartiers résidentiels ou commerciaux, sur lesquelles les piétons et utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules peuvent utiliser toute l'aire de circulation. Ils bénéficient de la priorité, mais ne doivent pas gêner inutilement les véhicules, art.22b, al. 1, OSR.*

- La modération du trafic s'applique aux rues d'intérêt local, comportant les rues collectrices de quartier et les rues de desserte, ce qui exclut les routes à orientation de trafic1, telles que les routes principales (définition technique, non juridique) et les routes collectrices principales.
- La charge de pointe ne doit pas y dépasser les 200 véhicules/h et la vitesse V852 20 km/h, norme VSS SN 640 211.
- Selon les expériences faites, la zone ne doit ni comporter de lignes de transports publics ni s'étendre sur plus de deux à trois tronçons routiers.

Une zone ne peut remplir sa fonction que si la configuration des lieux s'y prête, et cela même avant sa réalisation. Elle doit pouvoir être clairement délimitée et ne pas accueillir un important trafic de transit. Les transports publics ne doivent la traverser que sur de courtes distances tout au plus. Non seulement, ils s'y trouvent fortement gênés, mais ils sont aussi perçus comme un corps étranger. Une zone de rencontre doit être aménagée là où des activités multiples existent de manière permanente. En effet, une zone de rencontre qui reste essentiellement déserte la plupart du temps a peu de chances d'être respectée et risque du coup de décrédibiliser le principe même qu'elle est censée soutenir. L'expérience a montré qu'une zone de rencontre n'a guère d'effets sur la sécurité routière. Elle peut surtout améliorer la qualité de l'habitant dans des rues à faible trafic. Cette mesure a un sens pour des quartiers hébergeant des activités multiples ou à vocation fortement résidentielle.

En conséquence, il ressort en évidence qu'une zone de rencontre sur la Route des Monts, devant l'école primaire, ne répond malheureusement pas au cadre légal.

Pour résoudre le problème de sécurité, qui est l'objectif principal de ce postulat, le Conseil communal entend :

- Créer une carte des trajets scolaires des écoliers ;
- Améliorer le réseau des chemins pour piétons et cyclistes par la réalisation du projet ValTraLoc ;
- Réduire la vitesse à 30 km/h sur la Route des Monts, la Rue de la Gruyère et la Route de la Sionge.

En outre, et comme vous avez pu le constater, le Conseil communal a instauré, cette semaine, une place de dépose-rapide, à des fins sécuritaires toujours, dans le parking de l'école à la Route des Monts 14. Je n'ai pas d'autres informations à vous donner. Merci. »

Monsieur le Président remercie Madame Bosson et ouvre la discussion générale sur la décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Stéphane Oberson.

Monsieur Marc-Antoine Pittet prend la parole au nom du groupe UDC :

« Le groupe UDC a pris connaissance de ce postulat et de l'importance de cette problématique. Il est effectivement nécessaire de trouver des solutions, afin de sécuriser le mieux possible la zone tangible à l'accès des bâtiments scolaires.

Le 1^{er} mai 2018, un postulat a été déposé pour mettre le secteur en question en zone 30 km/h. Qu'en est-il aujourd'hui de cette demande ? Une zone 20 km/h désigne un secteur où les piétons peuvent utiliser toute la chaussée pour des activités de jeu, de sport, de flânerie ou de rencontre. Ils bénéficient donc de la priorité et peuvent traverser partout. Nous nous posons quelques questions apport à ce postulat :

Obligatoirement, il y aura du trafic sur cette route : Mobul, ambulance, l'HFR, CO, terrains de sport, véhicules agricoles, habitants des quartiers et sur des Monts. Pensez-vous que, vu ce trafic, la zone 20 km/h, d'ordre de sécurité, soit plus sécurisante ?

personnel soignant et visiteurs de périphériques du fond des Monts, peut surgir à tout moment un enfant,

N'y aurait-il pas un paradoxe ou une contradiction entre l'éducation, le comportement des enfants sur le chemin de l'école et une éventuelle déresponsabilisation face au danger ?

Le groupe UDC vous demande d'envisager une étude de sécurisation de ce tronçon certes, mais de renoncer à le faire pour la zone 20 km/h inadaptée au lieu, et vous invite à rejeter ce postulat. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Marc-Antoine Pittet pour son intervention.

Madame Isabelle Monney Savary prend ensuite la parole au nom du groupe PS, Vert.e.s., Indépendant.e.s : « *Cet endroit est très fréquenté, en particulier par nos jeunes citoyens. A cause de l'augmentation du trafic et des élèves ces dernières années, cette zone est devenue dangereuse. Nous avons besoin d'une impulsion favorable qui permette de trouver des solutions adéquates en faveur de la sécurité de tous. S'appuyer sur le bon sens de chacun n'est malheureusement pas suffisant. Que ce soit pour la mise en place d'une zone 20 km/h ou pour trouver une autre alternative, une étude de faisabilité doit impérativement être entreprise.*

Pour toutes ces raisons, notre groupe est favorable à la transmission du postulat de Monsieur Stéphane Oberson. »

Monsieur le Président remercie Madame Isabelle Monney Savary pour son intervention.

Madame Joséphine Uldry rapporte la position du groupe PLR :

« *Le groupe PLR remercie Monsieur Oberson d'avoir accepté notre invitation à venir présenter son postulat lors de notre séance de préparation du Conseil général, le 26 avril dernier. La formulation du postulat peut laisser penser que l'on souhaite impérativement la mise en place d'une zone 20 km/h – zone de rencontre devant l'établissement scolaire. Or, lors de notre échange avec Monsieur Oberson, nous comprenons sa volonté que l'étude pour les baisses de limitation de vitesse d'ores et déjà prévue prenne en considération l'éventualité d'une zone 20 km/h et que le rapport y relatif relate l'analyse de tous les scénarios et non uniquement une étude de faisabilité de zone 30 km/h.*

La sécurité routière et la sécurité des enfants dans le périmètre le plus peuplé et sensible du village demeurent une thématique centrale des attentes de la population riazoise. Nous avons le devoir d'y répondre et elle doit être la priorité de l'ensemble des acteurs amenés à solutionner cette problématique. Le groupe PLR s'engage à y apporter son active contribution. Même si le projet ValTraLoc n'est pas à l'ordre du jour ce soir et n'est pas en lien direct avec ce postulat dont le contenu est hors-zone, le groupe PLR souhaite faire part ici de son regret quant au retard de la phase de concrétisation du projet, puisque, selon nos informations, ValTraLoc ne sera pas concrétisé avant 2024-2025. En considérant ce postulat et les retards de ValTraLoc, le groupe PLR appelle le Conseil communal à engager tout de suite et de manière efficiente l'ensemble des mesures potentielles qui permettront de sécuriser au mieux cette zone et sa valorisation. Voici quelques suggestions pour ce faire :

- (1) *Déterminer les mesures de la vitesse appropriée en tenant compte prioritairement du cadre légal fixé par les autorités, afin d'éviter de devoir faire appel, une fois encore, à des bureaux spécialisés toujours très onéreux.*
- (2) *Privilégier des actions pragmatiques plutôt que des propositions théoriques qui n'ont jamais été confirmées dans la pratique.*
- (3) *Englober dans la réflexion et les solutions potentielles la question du trottoir et de sa sécurité, la question de la présence des coaches-patrouilleurs, la question des mesures éducatives de prévention et aussi, peut-être, la question des mesures punitives envers les nombreux contrevenants.*

Fort de ce qui précède, le groupe PLR va soutenir ce postulat principalement en raison de sa thématique et de l'urgence de solutionner la question de manière solidaire. »

Monsieur le Président remercie Madame Joséphine Uldry pour ses propos.

Monsieur Jacques Pollet s'exprime, à son tour, pour le groupe Le Centre :

« *Le groupe Le Centre est absolument d'accord avec tout ce qui a été dit. Il est important de faire l'analyse la plus complète possible devant l'école. Et d'aller même un peu plus loin dans l'analyse, pas seulement sur la problématique de la route, mais aussi sur l'accompagnement. Les parents peuvent aussi être impliqués. L'étude de toutes les variantes possibles pour le réaménagement des routes devant l'école est nécessaire.*

Ainsi le groupe Centre soutient ce postulat. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président soumet le postulat déposé par Monsieur Stéphane Oberson au vote.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte par 25 oui, 4 non et 0 abstention, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Stéphane Oberson « Zone 20 km/h – zone de rencontre devant l'établissement scolaire ».

Le Président passe ensuite au point 9 de l'ordre du jour : Rapport sur l'activité des commissions.

9 RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DES COMMISSIONS

Monsieur le Président signale que le bureau a décidé de donner aux commissions du Conseil général la possibilité de faire un bilan sur leurs activités durant cette première année de législature. Il propose d'écouter les rapports des présidents et présidentes des commissions de l'aménagement, des naturalisations, de la culture, des sports et des générations, de l'énergie et du développement durable. Il informe que la commission financière n'a rien à souligner de plus que ses rapports lus sous les points des comptes et de la planification financière. En outre, la commission Senior+ ne se constituera que le lendemain de la séance du Conseil général.

Au nom de la commission d'aménagement et de l'énergie, Monsieur Dominique Magli s'exprime en ces termes :

« *Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la nouvelle commission d'aménagement s'est réunie pour la première fois le 22 mai 2021. Elle se compose de cinq personnes qui sont Didier Barmettler, Ralph Frossard, Eric Magnin, Cédric Palli, secrétaire, et de moi-même, président.*

Nous nous sommes réunis cinq fois et avons consulté divers projets tels que la réfection de certaines routes, ValTraloc, Champy Sud, diverses zones 30 Km/h, projet d'une nouvelle déchetterie et de divers projets en collaboration avec d'autres commissions.

C'est tout pour nous en ce début de législature. Merci de m'avoir écouté et je vous redonne la parole Monsieur le Président. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Magli pour son bilan et le travail effectué par les membres de sa commission.

Il passe ensuite la parole à Madame Céline Ruffieux, présidente de la commission des naturalisations.

Au nom de la commission des naturalisations, Madame Céline Ruffieux s'exprime en ces termes :

« *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la commission des naturalisations est composée de Michaël Andrey, Marc-Antoine Pittet, Françoise Crausaz, Stéphane Oberson et de moi-même. C'est Françoise qui a accepté le poste de secrétaire et Stéphane celui de vice-président. La commission s'est*

réunie d'abord pour prendre connaissance du fonctionnement et des procédures propres à sa mission. Nous avons pu bénéficier de l'expérience et de l'expertise de Samuel Favre, ancien président.

Pour l'heure, nous n'avons pas eu de demandes à traiter. Nous nous sommes investis dans le projet de repas multiculturel qui aura lieu le 22 mai 2022, et où nous vous attendons tous ! Cette collaboration avec la commission culture, sport, et générations a été fructueuse et agréable et nous nous réjouissons de cette opportunité de valoriser les diverses origines géographiques et culturelles des habitants de Riaz. Les personnes que nous avons contactées pour ce projet ont été non seulement enthousiastes, mais aussi réellement touchées que ces identités plurielles soient mises en lumière.

Nous irons aussi faire l'expérience de la procédure de naturalisation avec l'exposition proposée au Musée gruérien à Bulle. En entrant dans la démarche administrative de la « fabrique des Suisses et Suisse », nous sommes invités à nous poser des questions comme : que signifie « être suisse » aujourd'hui ? Pourquoi vouloir devenir Suisse ? La naturalisation résout-elle toutes les questions d'appartenance et de discrimination ?

Nous pourrions aussi nous poser la question de travailler sur la citoyenneté avec ces personnes qui font de longues démarches pour obtenir un droit de vote et les jeunes qui atteignent leur majorité en ayant que peu conscience du privilège qu'ils acquièrent « naturellement ». Une autre thématique à aborder avec ces deux groupes de personnes serait les droits et devoirs d'un citoyen suisse, et riazois plus particulièrement. A méditer ! Merci. »

Monsieur le Président remercie Madame Ruffieux pour son bilan. Ses remerciements vont également aux membres de la commission des naturalisations.

Il passe après la parole à Madame Joséphine Uldry, pour la commission de la culture, des sports et des générations.

Au nom de la commission de la culture, des sports et des générations, Madame Joséphine Uldry s'exprime en ces termes :

« En mai 2021, à la suite du changement de législature, la commission de la culture, des sports et des générations (CSG) fut totalement renouvelée et sept nouveaux membres la constituent dorénavant : Stéphanie, Hugues, Maxime, Ralph, Michel, Grégoire, Joséphine et notre représentante du Conseil communal, Madame Anne Favre-Morand. C'est avec dynamisme, motivation et profitant de ce nouvel élan que les membres se sont réunis à cinq reprises durant cette première année de législature.

La commission a tout d'abord défini sa raison d'être et sa mission pour ces prochaines cinq années : proposer des projets visant à rassembler et mélanger la population, afin de lui assurer une bonne qualité de vie et un épanouissement pour toutes ses tranches d'âges. La commission, en collaboration avec la représentante de l'Exécutif communal, donne une impulsion aux projets communaux. Elle contribue aux travaux préparatoires de ces projets, afin de faciliter leur mise en œuvre dans un délai raisonnable. Aussi, elle cherche les synergies entre tous les acteurs communaux et la collaboration avec les autres commissions.

Pour servir sa mission, la commission a établi une liste de plus de vingt intentions. Forts de cet inventaire d'idées culturelles, sportives et intergénérationnelles, les membres se sont d'ores et déjà attelés concrètement aux projets suivants :

- *Le repas multiculturel : en collaboration avec la commission des naturalisations, la commission CSG organisera, le dimanche 22 mai 2022, un repas multiculturel au centre paroissial. Cet événement festif souhaite rassembler la population dans le but de découvrir un peu de la culture de nos voisines et voisins et de favoriser les échanges nécessaires au bon vivre ensemble.*
- *L'Intersociété : un membre de la commission CSG préside également le comité de l'Intersociété de Riaz. Cette année fut notamment rythmée par les nombreux défis liés aux lotos. L'application de la*

nouvelle réglementation sur les jeux d'argent bat son plein et la situation des lotos riazois est toujours perturbée. À la suite de l'annulation du Noël des aînés en décembre 2021, l'Intersociété a organisé, le 9 avril dernier, une magnifique journée pour les retraités de la Commune, en collaboration avec la société de jeunesse.

- *Le Riazois : pour le journal communal, la commission CSG a rédigé un article sur deux commerces villageois pour l'édition de novembre 2021 et un portrait d'un jeune sportif de Riaz, pour l'édition d'avril 2022.*

Il tient à cœur à la commission d'encourager toute autre initiative citoyenne et d'y apporter son soutien. Ainsi, certains membres de la commission participent activement aux projets citoyens suivants :

- *FriTime : le calendrier annuel d'activités pour les jeunes Riazois âgés entre 6 et 15 ans.*
- *La Chasse aux œufs, qui a vécu sa première édition à Riaz le mois dernier.*

Merci pour votre écoute. »

Monsieur le Président remercie Madame Joséphine Uldry pour son rapport ainsi que les membres de sa commission pour leur travail et leur engagement.

Il passe ensuite la parole à Monsieur Didier Barmettler, rapporteur de la commission énergie et développement durable.

Au nom de la commission de l'énergie et du développement durable, Monsieur Didier Barmettler s'exprime en ces termes :

« Chères citoyennes, chers citoyens, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Président du Conseil Général, chers collègues, le week-end du 1^{er} mai, j'ai pris le temps d'écouter les chants des enfants et des jeunes de Riaz. Cette Commune dans laquelle on a une commission énergie et développement durable et que je félicite pour son positionnement sur cette thématique.

C'est un sujet qui n'intéresse certainement pas tout le monde, mais qui nous concerne tous, ma génération, un peu plus ancienne, tout comme la génération plus jeune. Ce n'est pas seulement un défi écologique, mais aussi un défi économique et social.

Voici le rapport du président de la commission énergie et développement durable, Monsieur Bertrand Huguenot. La commission énergie et développement durable s'est réunie pour la première fois le 29 mars 2022. Elle se compose de Bertrand Huguenot, membre libre, président, Dominique Magli, conseiller général, secrétaire, Stéphanie Klaus, Conseillère générale, Romain Glasson, Conseiller général, Francis Dupré, membre libre, Michel Pochon, membre libre, et de moi-même, Didier Barmettler, Conseiller général.

Le but était tout d'abord de faire un état des lieux. Il nous a notamment été présenté les travaux qui ont été entrepris (avant la création de la commission), afin d'obtenir le label « cité de l'énergie ». L'audit aura lieu entre les 3^e et 4^e trimestres 2022. La Commune est bien placée pour obtenir ce label. On vous remercie pour cet engagement.

Cependant, en cas d'audit réussi, il sera important de ne pas dormir sur ses acquis. C'est pourquoi, la commission a décidé de se donner un rythme assez soutenu dans ses séances, soucieuse de continuer à travailler sur cette bonne lancée.

D'autres projets sont déjà en cours pour cette année, notamment l'action « Coup de balai ». La commission s'est donné l'objectif de trouver d'autres idées de projets, afin de sensibiliser la population à tout ce qui touche au développement durable et à toutes les énergies propres.

Pour que chacune et chacun puissent se familiariser avec les thématiques comme cité d'énergie, communes durables et agenda 2030, je propose d'insérer les liens de ces sites dans le procès-verbal du Conseil général de ce jour ainsi que sur le site riaz.ch

<https://communes-durables.ch/>

<https://www.energiestadt.ch/fr/page-daccueil-2.html>

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/>

Merci de votre attention et en avant pour une collaboration durable ! »

Monsieur le Président remercie Monsieur Barmettler pour son bilan et le travail effectué par les membres de la commission énergie et développement durable.

Il ouvre ensuite la discussion générale sur le bilan des commissions et passe la parole aux groupes.

Madame Joséphine Uldry s'exprime au nom du groupe PLR :

« Le groupe PLR souhaite rappeler l'importance des commissions dans la vie politique de la Commune. Il est impératif de les impliquer encore plus dans les réflexions et les analyses en relation à des thématiques, questions ou projets communaux. Nous sommes d'avis que la Commune de Riaz, principalement par son Conseil communal, doit garder le lead clair dans l'ensemble des initiatives et projets développés au sein des commissions. C'est en travaillant de manière étroite, coordonnée et transparente que l'Exécutif, le Législatif et les commissions permettront un profit maximal pour le bien de l'ensemble de la population riazoise. »

Monsieur le Président remercie Madame Uldry.

Monsieur le Conseiller communal Jean-Daniel Bosson intervient à son tour :

« Je voulais revenir sur la chasse aux œufs et féliciter Monsieur Louis Pittet pour la persévérance qu'il a eue avec cette organisation. Ça fait un moment qu'il planchait sur ce projet. Je n'ai malheureusement pas pu y participer parce que j'étais en France ce week-end-là. Mais Sylvie Bosson nous a fait un excellent retour sur cette manifestation qui a connu un joli succès populaire. Félicitations donc à Monsieur Pittet pour cette organisation et les futures. Bravo ! »

Monsieur Louis Pittet ajoute ceci :

« Monsieur le Président, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues, ça été un vrai plaisir d'organiser cette chasse aux œufs. La participation était importante. Je voudrais dire un tout grand merci à la Commune pour son soutien. Sans cela, nous n'aurions peut-être pas pu démarrer. J'ai juste trouvé un petit bémol à cette organisation : ce sont les branches de la Boquette qui sont peut-être un peu trop grandes. Il faudrait en éliminer quelques-unes, ce serait plus favorable pour la suite. »

Monsieur Jean-Daniel Bosson enchaîne :

« Nous avons déjà fait plusieurs demandes au Service des endiguements ainsi qu'à la corporation forestière pour qu'ils enlèvent ces branches le long de La Sionge. Il y en a beaucoup dans le ruisseau. Que ce soit sur Bulle et sur Riaz. La Ville de Bulle a aussi été interpellée à ce sujet. Elle a enlevé une bonne partie des branches. Cependant, le Service des forêts et le Service de la faune aiment bien laisser une partie des branches pour créer de la biodiversité. Le risque cependant est que ces branches fassent barrage. C'est une situation compliquée à gérer. D'un côté, on nous dit de laisser des branches pour la biodiversité pour les animaux, les insectes et, de l'autre côté, on estime de cela fait 'cheni'. On pourrait aussi déchiqueter le bois, mais ça pollue aussi. C'est très, très compliqué. Contenter tout le monde, ce n'est pas facile. »

Madame Sabine Guillet, Conseillère communale, prend à son tour la parole :

« J'aimerais remercier la commission énergie et développement durable. La première rencontre a permis de mettre plein d'idées sur le tapis. Je m'attends à que ce soit une commission très énergique et pétrière de bonnes idées. Je voulais juste répondre à la remarque sur les liens vers les sites internet. Ils existent. Il faut donc y aller et fouiller. Merci. »

Monsieur le Président remercie Madame Sabine Guillet pour ses mots et, comme la parole n'est plus demandée, il passe au dernier point de l'ordre du jour. Les divers.

10 DIVERS

Avant d'entamer les divers du Conseil général, Monsieur le Président rappelle les dates déjà arrêtées pour les prochaines séances du Conseil général.

<i>Mardi 5 juillet 2022, à 20.00 heures</i>	<i>Séance de réserve</i>
<i>Mardi 27 septembre 2022, à 20.00 heures</i>	<i>Séance de réserve</i>
<i>Mardi 6 décembre 2022, à 20.00 heures</i>	<i>Séance du budget 2023</i>

Pour la suite des divers, il prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

PROPOSITION

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite transmettre une proposition.

Ce n'est pas le cas.

POSTULAT

Monsieur le Président passe donc aux postulats et demande au Légitif si quelqu'un souhaite déposer un postulat.

Monsieur Yves Pasquier intervient en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, postulat Sécurité à la Route de la Sionge. Le groupe Le Centre demande au Conseil communal d'étudier l'aménagement de la Route de la Sionge entre la Route des Monts et la Rue de la Saletta.

Nous constatons que, sur ce tronçon, le respect des priorités n'est pas assuré, les véhicules roulent vite, de nombreux enfants marchent sur le trottoir. Nous demandons une meilleure sécurité en fixant la vitesse maximale à 30 km/h et la mise en place de chicanes et d'obstacles pour ralentir la circulation.

Ce sujet a déjà été abordé lors de la législature précédente en séance de Conseil général, mais il avait toutefois été écarté car la Route de la Sionge est un itinéraire de délestage pour la route cantonale entre Riaz et Bulle. Compte tenu de la mise en 30 km/h avec de nombreux piquets ralentisseurs à la Rue de la Léchère à Bulle, cet argument n'est plus recevable et il deviendra sans autre possible de modifier cette zone.

De plus, la mise en zone 30 km/h de la Rue de Saletta tout prochainement risque de reporter une partie du trafic sur la Route de la Sionge et d'accentuer la problématique de cette route.

Nous motivons ce postulat en considérant que la situation actuelle pourrait engendrer des accidents et que la Commune, dans les limites de ses compétences, doit répondre à ce problème.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Pasquier pour son postulat et prend acte de son dépôt. Il indique que ce postulat sera examiné par le Bureau et porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôture la discussion et passe aux résolutions.

RÉSOLUTION

Monsieur le Président annonce que, ainsi que le prévoit l'art.102 du Règlement du Conseil général, les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès du Président à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres.

Aucune résolution n'ayant été déposée, il passe à l'objet suivant.

QUESTIONS

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite poser une question ?

Monsieur Christian Ungersböck intervient en ces mots :

« Une question de sécurité routière sur la Rue de la Gruyère. Par postulat déposé lors de la séance du Conseil général du 5 décembre 2017, il a été posé la question au Conseil communal d'examiner la sécurité routière le long de la Rue de la Gruyère, en particulier autour de la station d'essence.

Si le risque découlant de la présence du camion de ravitaillement semble écarté, celui lié à la circulation semble subsister. Quelle sont les compétences communales qui permettraient d'y pallier et quelles sont les compétences cantonales ?

Un courrier d'information aux autorités compétentes cantonales pour décharger la Commune est-il opportun ?

Monsieur le Président remercie Monsieur Ungersböck pour sa question. Il passe la parole à Madame Sylvie Bosson.

Conseillère communale en charge notamment des routes, Madame Bosson répond ainsi :

« C'est un problème qui est très récurrent. Le Conseil communal a déjà eu des discussions avec le canton. Il a également abordé le propriétaire de la station-service, Monsieur Louis Moret. J'ai été appelée sur place. Les tarifs qu'il a pratiqués dernièrement ont engendré encore davantage d'encombrement. Les voitures s'arrêtaient sur la route cantonale. Je l'ai constaté sur place. Le canton est au courant. J'ai proposé à Monsieur Moret d'augmenter ses prix. Il était d'accord. On lui a aussi proposé d'engager quelqu'un pour gérer le flux circulatoire les week-ends de grosse crise. Le canton et la Commune sont au courant de cette situation. Avec le projet ValTraLoc, des modifications seront faites, sa propriété sera quelque peu empiétée. J'avoue que c'est délicat, que ce problème est récurrent et qu'il relève également du domaine privé. Je suis ouverte à toutes propositions. Si quelqu'un a des idées, je les prends volontiers. Sachez que Monsieur Moret est très ouvert à la discussion. Il rigole quand il me voit arriver. Avec mes collègues du Conseil communal, nous faisons le maximum. Nous sommes conscients du problème. »

Monsieur Ungersböck est satisfait de la réponse de Madame Bosson.

Le Président remercie cette dernière et poursuit avec les questions.

C'est au tour de Monsieur Stéphane Oberson d'intervenir :

« *Le mercredi 23 mars 2022, aux environs de 7 h 50, un bus articulé TPF circulait de la Rue de la Gruyère en direction de l'Hôpital. A la Route des Monts, alors qu'il effectuait son virage pour bifurquer sur la Rue de l'Hôpital, l'arrière droit du bus, en raison du porte-à-faux, a heurté le coude d'un petit garçon de deux ans, porté par son papa alors qu'ils cheminaient sur le trottoir.*

Les coaches, qui se trouvent à proximité de ce carrefour, peuvent témoigner que le porte-à-faux des bus empiète régulièrement sur le trottoir.

Ces bus sont beaucoup trop grands, puisque en étant sur le trottoir, il y a un risque de se faire happer. De plus, ces mastodontes de la route seront impardonnable au premier faux pas de nos écoliers. Ce qui est arrivé le 23 mars est un avertissement sans conséquence.

Étant donné que l'administration communale a été informée de cet incident, pouvez-vous nous dire quelles sont les mesures qui ont été entreprises et quelles sont les pistes d'amélioration en vue pour qu'un tel incident ne se reproduise plus ?

Monsieur le Président remercie Monsieur Oberson pour sa question et passe la parole à Madame Sylvie Bosson, Conseillère communale en charge des routes notamment.

« *Effectivement, cet axe pose de gros soucis. Ce tronçon, extrêmement étroit, est dangereux, très fréquenté. Après le courrier, l'Association Mobul a également été informée, vu que je fonctionne au comité de direction de Mobul. Le Conseil communal a eu une réunion avec les TPF, la semaine dernière. Elle a abouti à une discussion très constructive avec des chauffeurs et des gens de terrain. Ensemble, nous allons réfléchir à une solution avec diverses options : éventuellement des feux, un changement de marquage sur la chaussée. Cette première discussion en commun était positive. Les TPF ont annoncé que, ces prochaines semaines, ils allaient faire une sensibilisation à leurs chauffeurs qui empruntent ce tronçon. Le tronçon de la Rue de l'Hôpital fait partie d'autres tronçons sensibles dans la Commune. Le problème est connu des autorités communales. On va poursuivre le travail et la collaboration pour faire en sorte que pareil incident ne se reproduise plus.*

Monsieur Stéphane Oberson est satisfait de la réponse de Madame Bosson.

Madame Amélie Gapany pose une question par rapport à la démolition du bâtiment de la Route des Monts 6 : « *J'aimerais savoir où en est le projet pour la mise en valeur de cette parcelle ?*

Madame Anne Favre-Morand, Conseillère communale en charges des écoles, entre autres, remercie Madame Gapany pour sa question et lui répond ainsi : « *Pour le moment, je ne peux pas vous donner un échéancier. Un groupe de travail a commencé à travailler. Il comprend une personne du Conseil général, un membre de l'école, un membre du personnel de l'Accueil extrascolaire, deux personnes du Conseil communal et une personne du service technique. On collabore avec un bureau d'architectes. La semaine prochaine, une rencontre permettra d'affiner un avant-projet. Nous échafauderons aussi un budget. A la prochaine séance du Conseil général, un échéancier sera présenté. Promis.*

Monsieur le Président et Madame Gapany remercient Madame Anne Favre-Morand.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président boucle le chapitre « Questions » et passe aux remarques et commentaires.

REMARQUES - COMMENTAIRES

Monsieur le Président demande si un membre du Conseil général souhaite faire une remarque ou un commentaire.

Il passe la parole à Monsieur Stéphane Oberson, qui tient ce langage :

« A fin 2021, j'ai été témoin de situations dangereuses entre des automobilistes qui manœuvraient sur le parking de l'école et des enfants qui couraient à côté de ces voitures pour rejoindre leurs copains. J'ai alerté notre administration communale ainsi que la direction de l'établissement scolaire sur cet état de fait.

Je tiens à relever, ce soir, que mes interventions ont été entendues et que des mesures ont été mises en place pour améliorer la situation.

Je profite de notre séance de ce soir pour remercier les services concernés, soit la direction de l'école, l'administration communale et notre Conseil communal pour l'implication et la volonté de solutionner ces problèmes de sécurité dans ce parking. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Oberson pour ses mots.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt sur ce point. Avant de passer à la conclusion de cette séance du Conseil général, il demande encore quelques instants d'attention. Il invite les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance à remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Madame Diana Santos, au plus tard jusqu'au lendemain à midi. Il remercie les intervenant pour leur diligence.

Monsieur le Président se fend ensuite d'un discours. Le mot de la fin, précise-t-il :

« Lors de la première année de législature, la présidence doit faire face à plusieurs défis. Tout d'abord de veiller à la constitution d'un bureau, puis des commissions. Chacun doit y trouver sa place, selon ses envies, ses compétences et ses disponibilités. Chaque groupe politique a aussi ses requêtes, sa vision des choses et ses aspirations. C'est un exercice de jonglage, où il faut être à l'écoute, sans prendre parti, partager son expérience et avoir enfin le plaisir de voir les pièces du puzzle se mettre en place.

J'ai été heureux de constater à quel point les nouveaux membres ont embrassé leurs nouvelles fonctions et que l'efficacité était déjà au rendez-vous après quelques semaines. Néanmoins, toutes les commissions n'ont pas encore pu pleinement se mettre à l'ouvrage, mais j'ai une entière confiance en nos élus concernés par ceci et les remercient pour leur patience et leur résilience.

Le défi suivant est de ne pas perdre de vue le but premier du Conseil général qui est de représenter le peuple devant le Conseil communal. Et, à cet égard, le travail n'a pas manqué avec trois séances en plus de la constitutive.

Deux nouvelles commissions ont été créées, trois modifications de statuts d'association et trois règlements ont été approuvés, quatre postulats ont été déposés et nous avons délibéré et voté sur six investissements.

Pour ma part, cette entrée dans la nouvelle législature est une réussite. Et cette réussite n'est pas le fruit du travail d'un président et de quelques personnes qui gravitent autour. Elle est le résultat d'un travail de l'ensemble des membres poursuivant le même but. Et je souhaite que nous puissions continuer sur cette même voie pour les quatre prochaines années.

J'aimerais souhaiter à Jean-Pierre qu'il éprouve, lors de sa présidence, le même plaisir et la même satisfaction que j'ai pu avoir.

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

J'aimerais aussi remercier le Conseil Communal ainsi que le personnel de l'administration et notre nouvel huissier pour la bonne collaboration.

J'aimerais terminer avec une personne qui préfère rester dans l'ombre lors des séances. Une personne qui s'assure que tout soit prêt le jour J et sans qui le président serait un peu perdu, voire complètement perdu. Vous l'aurez deviné, je veux parler de notre secrétaire du Conseil général, Madame Diana Santos. Diana, je te remercie pour ton soutien et pour l'énorme travail effectué durant ces 12 mois. Et j'ai, du coup, également un présent pour toi.

Pour terminer, je veux vous remercier toutes et tous, chers collègues Conseillères, Conseillers généraux, pour la confiance accordée. En espérant que le plaisir était partagé. Merci de votre attention. »

Madame la Syndique intervient ensuite en ces mots :

« Au nom du Conseil communal, je souhaite adresser mes sincères remerciements à Monsieur Frédéric Blanc. Monsieur Blanc, votre présidence, la première de cette législature 2021-2026, n'a pas été des plus aisées, vous en conviendrez. Avec ce satané Covid-19 qui a bouleversé notre mode de vie, nos approches, nos réunions et nos diverses activités. Les manifestations organisées par et au sein de notre Commune et dans laquelle le Conseil général était impliqué se sont malheureusement comptées sur les doigts d'une seule main. Et encore, amputée... »

Cela dit, nous avons tout de même pu renouer avec des manifestations publiques, je pense notamment à la récente réception officielle de notre Préfet, Monsieur Vincent Bosson. Une réception très chaleureuse et enjouée, et à laquelle vous avez été associé, Monsieur le Président, au nom du Conseil général. Les commissions communales, on a pu l'apprécier tout à l'heure, regorgent d'idées, de volonté. Belle preuve de dynamisme qui se concrétisera, entre autres, par la prochaine organisation du repas multiculturel, le 22 mai, le projet à venir de l'aménagement de l'espace didactique et convivial à la Route des Monts 6, sans oublier l'opération « Coup de balai », planifiée à l'automne. Je ne saurais conclure cette intervention sans vous réitérer, Monsieur le Président, nos chaleureux remerciements pour votre engagement sans faille pour le bien de notre Commune et pour le bien de l'ensemble de notre communauté. »

Monsieur le Président remercie Madame la Syndique pour ses mots.

A 21 h 46, Monsieur le Président lève la séance du Conseil général du 3 mai 2022 et invite à la collation servie à la sortie de la salle. Il remercie l'assemblée pour son attention et lui souhaite une belle fin de soirée.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La Secrétaire

B. Santos

Diana Santos



Le Président

F. Blanc

Frédéric Blanc

Le Secrétaire du procès-verbal

Gilles Liard